

FÉDÉRATION
des SOCIÉTÉS ACADEMIQUES et SAVANTES
de LANGUEDOC - PYRÉNÉES - GASCOGNE

DU COUSERANS AU GAVE DE PAU

TRADITION
et RENOUVEAU

ACTES du XL^e CONGRÈS d'ÉTUDES RÉGIONALES

organisé par

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE SAINT-LIZIER
ET DU COUSERANS

SAINT-GIRONS 28 - 29 - 30 JUIN 1985

Consultation

P.F.R. Ouvrage publié avec le Concours du C. N. R. S.

RALES
anguedoc,
ition « La
tions de
es frères
et d'un
maître
zil.

Histoire orale, histoire écrite. Les migrations saisonnières à Sentenac d'Oust (Ariège). (1854 - 1866)

par Bruno BESCHE-COMMENGE

Le promeneur qui sort de Saint-Girons en remontant la rive gauche du Salat rencontre, après Lacourt, un embranchement à main droite. En face, l'usine électrique occupe l'emplacement d'une ancienne forge, et ce lieu logiquement s'appelle La Fargo. Hubert Pratiel, de Lacourt, racontait qu'autrefois on y fabriquait des clous et des tranchants d'outils que des colporteurs partaient vendre ensuite « ath travès dera França ».

A droite donc, la route monte rudement, bordée de frênes et d'acias, jusqu'au hameau de La Rivière; elle longe ensuite des prairies, traverse Alos, et continue en forte pente sur les flancs de La Quère. Puis elle arrive à Montarna, d'où Joseph deth Math, qui vit toujours, partit à pied vers les années 1910 pour la première fois garder les troupeaux au Pla de Béret, en Espagne. Il avait à peine 12 ans et fut alors chargé de veiller sur les veaux qui tétent encore leurs mères.

Passée sa maison, la dernière à gauche, la route enfin devient quelque peu plate et débouche au Col de Catchaudégué (cf. carte 1). Là, les cyclistes ont coutume d'appuyer leurs vélos contre la grange de Malvina, et de souffler un peu. Le pays qui s'offre à leurs yeux est un très beau pays. Au fond, sous le grand ciel, la montagne entière déroule ses rondeurs ou exhibe ses pointes : Tour Laffont, Trois-Seigneurs, Bassiès, Montabone, Cap de Ruhos, Hounta, noms de rêve pour qui connaît ces lieux. Mais le plus beau de Catchaudégué, c'est à des hommes que le regard le doit. Les uns fauchés, les autres simplement pâturés, de vastes prés, au premier plan, occupent toute la coume qui descend jusqu'aux premières Serres, contreforts du massif de Bouirex. Ils s'appellent Barrail, Lai Margis, Pla deth Chau, La Inlo, Lamari... noms de travail cette fois. Et si les Pyrénées sont « la frontière sauvage », alors le pays que je décris là n'est pas pyrénéen. Le gouardon cependant continue, qui dévale vers Seix. Juste avant que la route accélère sa pente, une petite parcelle, à main gauche cette fois, n'attire pas particulièrement le regard. Il faut s'y arrêter pourtant. Car cette « hèisha », comme toute la montagne qui l'entreint, a une longue histoire. En 1974, Emile Coumes Barratch, aujourd'hui disparu mais son travail demeure inscrit dans le terroir, et Adrien Cou-

mes Jan Pau, tous deux de La Soumère, le premier hameau sous le col, me la racontaient ainsi (1) :

Adrien : « Tu vois cette petite terre là, avec des pierres en dessous ? Et bien elle était à deux frères de la maison du Soulet à La Soumère. Ils partirent à Bordeaux pour chercher du travail. A Bordeaux ils n'en trouvèrent pas. Alors ils revinrent ici, tout ça à pied, et défrichèrent ce lopin de terre pour pouvoir vivre, à peine s'il y en a deux tombeaux. Tu peux t'imaginer si la vie était plaisante à cette époque ! Photographie-le, tu l'as là devant toi, comme ça tu pourras le faire voir et le certifier.

Emile : Mon grand-père me racontait qu'il s'était fait prêter 5 francs par sa belle sœur pour aller chercher du travail. Et lui non plus n'en trouva pas. Il lui fallut rentrer à la maison. Et quand il fut revenu, comment faire pour rendre les 5 francs qu'il avait dépensés ? Figure-toi s'ils avaient... si on a toujours eu les poches pleines de billets de mille ou même de cinquante !

Adrien : Et mon grand-père lui — Emile peut te le certifier c'était aussi son grand-père mais du côté de sa mère — ils étaient trois frères à la maison, ça faisait quatre avec sa femme. Une fois ils n'avaient plus rien, et pourtant il fallait bien vivre ! Il ne leur restait que des pommes de terre. Du pain de froment ? On n'en trouvait pas et on ne pouvait pas en acheter non plus. Alors il partit pour Ustou où, soi-disant, un marchand de grain vendait de la farine de maïs. Il voulait en ramener un sac pour faire des farinettes et du millas. Là-bas, il n'y avait rien. Il s'en revint le soir. Arrivé chez lui, il jeta la pièce de 5 F. au milieu du sol, et il leur dit : « Tenez ! Allez-y vous chercher des choses pour vivre si vous le pouvez ! Moi, je n'ai rien trouvé nulle part ». Et aujourd'hui nous voyons tous ces gail-lards à ventre que veux-tu ! Mais moi j'ai entendu mon grand-père me raconter ça, et ce n'est pas millénaire eh ! Et les deux frères qui avaient défriché ce lopin de terre, il y a 100 ou 150 ans de ça, tu peux croire qu'ils avaient faim de travailler ! Tout au plus ils s'y levaient 200 kilos de pommes de terre. C'est comme ça, mon pauvre, qu'on se gagnait la vie ! Et moi-même, en 1929 ou 30, je suis parti travailler à Aubin, à côté de Decazeville, dans les mines de charbon. Il y avait avec moi Labat, et un nommé Andreu qui était sorti de Saliens (un hameau de Seix). Avec lui et un Espagnol qu'il y avait, on chargeait les wagons de charbon : 21 par jour pour 32 francs. Et il fallait payer la chambre, le chauffage, et les vivres. Ce n'est pas une chose enviable bien sûr, mais on a survécu. En rentrant, je ramenai 300 francs environ, et il me fallut acheter 15 pistoles de foin, on parlait alors en pistoles, pour finir d'éychiberner les bêtes (leur faire passer l'hiver). Ce n'est pas ceux d'aujourd'hui qui l'ont faite la France, ceux qui l'ont faite l'ont faite plus péniblement que ceux qui y vivent aujourd'hui ! ».

Tout est dit en ces quelques mots. Pourtant, l'histoire des migrations saisonnières à Sentenac d'Ouest — La Soumère est un hameau

(1) Pour raccourcir cet article, je traduis ici directement un enregistrement effectué en gascon couserannais. Petite trahison.

En effet, parmi les 43
nent des habitants de Soulet, est le nom même
quittèrent, « il y a cinq
deux frères qui cherchent
revenir pour défricher
lui-même, trois Jan Paou
Marie; de même qu'until, il est probable qu'un
ter à Pierre et François
jours aujourd'hui la
la route qui descend

Or, cette extension
mune, tout ce travail
« la frontière sauve
pain. Dans presque
la famille devait en
vail ailleurs; Adrie

C'est ainsi que
va, quittant sa mère
d'autre dans sa famille.
Je l'ignore. Il a été
trancher sur sa bourse
Mais sa situation
va pas tout seul. Il a
30 ans et une fille
fait déjà froid. Il
comme il l'espérait
vers Bordeaux
de la Fuite en France
Marie. François
ils avaient défendu
toujours à Esnacq
était un vainqueur
Esnacq et le village
et le village

Dans le hameau
dans le pays
c'est que les
pas inventé
commune directement
à 1866, c'est
(1 516 personnes)
1 518 ; 1 500
liasse de papier
toujours vivant
et bien d'autre chose

En ce
y exerçant

de la commune — ne s'arrête pas là. Après le vieux champ des frères du Soulet, il nous faut encore continuer la route. Elle descend très vite maintenant, en deux virages raides, jusqu'à La Soumère justement. La première maison à gauche n'est plus habitée aujourd'hui, mais ceux qui en ont hérité l'entretiennent avec soin. L'étage leur sert de rangement et le bas, qui abritait l'étable, est devenu le poulailler. Ainsi la maison vit toujours ; d'une autre vie, bien sûr, mais une vie, et cela est une bonne chose. C'était la maison d'Arnautil, où il y eut une nombreuse famille, et dont quelques parcelles au-dessus du hameau portent toujours le nom : « eras hèishas d'Arnautil ». L'une d'elles, aujourd'hui encore, se situe en plein dans le communal. Cela n'a rien d'exceptionnel : de nombreux champs étaient ainsi travaillés, jadis, par les particuliers que les limites des terroirs domestiques obligeaient à usurper — c'est le terme officiel — les terres communales. Comme le disaient Adrien de Jan Paou : « ils avaient faim de travailler » ; mais cette faim était la faim tout court. A Sentenac d'Oust, dès 1716, puis 1778, on voit des habitants cultiver directement sur les chemins qui mènent aux montagnes car ils ne trouvent pas de terres disponibles (2). En 1834, ce sont 180 familles de Sentenac et de Seix qui ont usurpé aux Sarrat de Coïmé et Sarratch Houlladè, à la limite des deux communes. Quarante ans plus tard, même problème en divers endroits de la commune. M. Camon, expert-géomètre, est désigné pour dresser un « tableau de reconnaissance et d'estimation » de toutes ces parcelles. Son rapport est soumis au Conseil Municipal qui, le 20 août 1874, décide d'une part de la restitution des terres les plus utiles à la collectivité (bords des chemins et tour des bâtiments communaux), et, d'autre part, de la vente des autres parcelles usurpées. Mais le prix fixé par l'expert semble trop élevé aux conseillers municipaux. Leur délibération doit être citée en détail ; comme les récits d'Emile et d'Adrien, elle dit tout en quelques mots :

« Attendu que le prix d'estimation porte la valeur des terrains usurpés à un prix généralement trop élevé si l'on considère leur situation topographique et la difficulté d'exploitation,

Attendu qu'il est des familles pauvres dont la propriété consiste presque exclusivement en biens communaux usurpés,

Attendu qu'exiger immédiatement la valeur de ces biens serait réduire ces familles à une ruine certaine... », les conseillers unanimes décident de réduire au deux-tiers la valeur estimée, et de permettre que les sommes soient payées en cinq annuités.

Mais l'affaire traînera encore longtemps. Rien ne sera réglé en 1875. Toujours rien en 1883 où le Maire demande au Conseil de Préfecture l'autorisation de faire les démarches nécessaires contre les usurpateurs dont les noms suivent, permettant ainsi à l'histoire écrite — celle des archives — de rejoindre l'histoire orale — celle qu'Adrien de Jan Paou et Emilie de Barratch nous contaient tout à l'heure.

(2) A.D. 09, série 134 E, supp.

En effet, parmi les 43 noms cités dans la délibération, 34 concernent des habitants de La Soumère, et l'un d'eux, Pujol Jean Pierre Soulet, est le nom même de cette famille et de cette maison que quittèrent, « il y a cent ou cent cinquante ans » nous disait Adrien, deux frères qui cherchèrent en vain du travail à Bordeaux, et durent revenir pour défricher, sans doute, cette parcelle là. Ancêtres d'Adrien lui-même, trois Jan Paou sont aussi concernés : François, Jeanne et Marie; de même qu'un Barratch : Jean. Quant aux « hèishas d'Arnautil », il est probable que ce sont celles que l'on demandait alors d'acheter à Pierre et François Pujol d'Arnautil, dont la maison est toujours aujourd'hui la première à l'entrée du hameau, au bord de la route qui descend de Catchaudégué.

Or, cette extension du terroir jusque sur le domaine de la commune, tout ce travail aujourd'hui encore inscrit dans le paysage — « la frontière sauvage » ! —, cela ne suffisait pas pour assurer le pain. Dans presque toutes les maisons, un ou plusieurs membres de la famille devaient quitter Sentenac d'Oust pour aller chercher du travail ailleurs; Adrien et Emile nous l'ont déjà appris.

C'est ainsi que, le 19 novembre 1854, François Pujol d'Arnautil s'en va, quittant sa maison qui borde la route. Lui-même, ou quelqu'un d'autre dans sa famille, a-t-il déjà défriché la « hèisha d'Arnautil » ? Je l'ignore. Il a 32 ans alors, et ses yeux gris devaient étrangement trancher sur sa barbe et ses cheveux noirs. Il n'est pas grand : 1,63 m. Mais sa situation n'a vraiment rien d'enviable. Car François ne s'en va pas tout seul. Il mène avec lui « son épouse, Pujol Marie, âgée de 30 ans et une fille de 28 mois ». Nous sommes en novembre donc ; et il fait déjà froid. Il se dirige vers Toulouse. Là, rien ne doit se dérouler comme il l'espérait. Le 5 décembre en effet, il repart avec sa famille vers Bordeaux, puis l'Espagne. On raconte, dans l'Evangile, l'épisode de la Fuite en Egypte. Vers quel destin fuyaient en ce Noël de 1854, Marie, Francois et leur petite fille ? Pas de réponse, sinon qu'en 1874 ils avaient défriché, là-haut, quelques parcelles et qu'ils ne pouvaient toujours pas les acheter en 1883. La petite fille, si elle vivait toujours, était une femme de 31 ans, l'âge de sa mère le Noël où elle partit en Espagne. J'aimerais, pour ma part, qu'elle ait eu aussi les yeux gris et les cheveux noirs de son père.

De la « hèisha deth Solet » à celles d'Arnautil tout est ainsi inscrit dans le paysage et les mémoires. Mais la coïncidence foudroyante, c'est que les archives écrites corroborent ces traces. En effet, je n'ai pas inventé Marie, Francois ni la petite fille. Le hasard veut que la commune de Sentenac ait conservé une série de documents concernant directement les migrations saisonnières de ses habitants de 1854 à 1866, c'est-à-dire à l'époque où la commune était le plus peuplée (1 516 personnes au recensement de 1856 ; maximum en 1861 avec 1 518 ; 1 504 encore en 1866 ; 98 aujourd'hui). Et c'est dans cette liasse de papiers jaunis que j'ai rencontré les Arnautil, qui restent toujours vivants dans la toponymie de La Soumère, comme les Soulet et bien d'autres encore.

**

En ce temps-là, pour circuler d'un département à un autre en y exerçant un métier, il fallait un « passeport de l'intérieur », sorte

LES DATES.

Donc, 463

France entre dépa

Le tableau I

mois et par ann

octobre, et surt

ceux où, les ré

tâches. A l'inver

village : trop de

Entre deux

(5,8 % du total)

tagé atypique.

les réserves h

simple subsist

« Gran coma

à cette époqu

15 pistoles d

que son gran

sa famille d

une autre hi

forêt ou à

Forestier in

ce plan, il

de difficult

des archive

des moins

bérations

l'administrati

nères où

mai, leur

tiaux. Et

ensemble

de départ

De fév

2,09 %

mois de

septembre

17,01 %

39,59 %

Mai,

Mai,

La

oblige

comm

que 1

de feuille de route où devaient figurer la date de départ, la destination envisagée, le signalement et la profession des candidats au voyage. C'est une grande feuille de 36 cm sur 26. L'une de celles que Sentenac a conservées porte encore, dans un angle, un petit bout de fil bleu cousu, comme si son propriétaire, pour ne pas l'égarer, l'avait attachée à l'intérieur d'une poche de sa veste. Le passeport était en effet remis au partant qui devait le présenter à toute réquisition de la maréchaussée. Le Maire détachait le papier dans un carnet à souches dont il conservait le talon, où figuraient les mêmes indications que sur le passeport. Ce sont ainsi 447 talons et/ou passeports au départ de Sentenac qui nous sont parvenus entre 1854 et 1866, avec une lacune en 1860 : 5 documents ont été conservés en effet pour cette année-là, chiffre trop faible par rapport à celui des autres années pour que nous le prenions en compte dans les calculs qui vont suivre (3). En fait, 463 départs sont enregistrés pendant ces 12 années. En effet, au dos de 16 passeports, une mention manuscrite datée de l'année suivant celle de l'émission du document, indique un nouveau départ. Dans les tableaux chiffrés qui vont suivre, ces départs seront indiqués sous la forme suivante : + 1 (par exemple). Et les calculs sont effectués à partir du total : 447 passeports + 16 mentions au verso = 463 départs.

Le document demanderait bien sûr à être soumis à critique tant externe qu'interne. Pour des raisons trop longues à expliciter ici, cela est impossible. Il faut donc le prendre tel qu'il est : une photo suffisamment nette pour nous montrer la couleur des yeux d'Arnautil mais en même temps incertaine, brumeuse, qui ne permet pas de savoir si tous les personnages sont présents, ce qu'ils firent, la date où ils revinrent...

Dernière précision : ces passeports ne concernaient pas les départs vers l'étranger ; c'est exceptionnellement que, dans le cas d'Arnautil, on trouve mention de l'Espagne alors que, c'est bien connu, les habitants de Sentenac, comme tous les pyrénéens, entretenaient avec le versant sud de la chaîne des liens constants et réciproques. Sur ce plan aussi, la tradition orale fourmille de récits. Citons-en un simplement, qu'Emile Coumes de Barratch me racontait quelques mois avant de mourir. Un de ses ancêtres, parti faucher les céréales dans le Pays d'Urgell, se languissait de sa Soumère tandis qu'il suait à la tâche sous un soleil torride. Alors, il se retourna vers les crêtes qui bleuissaient à l'horizon et lança cet appel :

« Airilhon de França
Bè-lèu vite en Espanho
Autròment Francilhon
Se va morir n'Espanho »,

que l'on pourrait traduire : « Petit vent de France, viens t'en vite en Espagne, autrement Petit François, va mourir en Espagne ».

Il fallait ici ce tremblement de la nostalgie avant d'aborder l'aridité des chiffres.

(3) A.D. 09, série 134 E, supp.

LES DATES.

Donc, 463 départs de Sentenac vers les autres départements de France entre 1854 et 1866 (lacune en 1860).

Le tableau I (page suivante) présente le nombre de départs par mois et par années. Il confirme un phénomène connu ; septembre, octobre, et surtout novembre, décembre : les mois de départ sont ceux où, les récoltes achevées, les corps sont libres pour d'autres tâches. A l'inverse, les mois d'été obligent tout le monde à rester au village : trop de travaux nécessitent alors bras et jambes.

Entre deux plages quasiment vides, le petit pic du mois de mai (5,8 % du total avec un maximum de 19,3 % en 1856) n'est pas davantage atypique. Il correspond à ce difficile moment de la soudure où, les réserves hivernales épuisées pour l'homme et pour les bêtes, la simple subsistance devenait un exploit. Le proverbe le dit d'ailleurs : « Gran coma era hame de math », grand comme la faim de mai. C'est à cette époque que, revenant de la mine, Adrien de Jan Pau acheta 15 pistoles d'herbe pour son troupeau en 1929 ou 30 ; à cette époque que son grand-père, quelques années plus tôt, cherchait en vain pour sa famille de la farine à Ustou. A cette époque aussi — mais c'est une autre histoire — qu'il était besoin pour les bêtes du parcours en forêt ou à l'orée des bois qu'une application trop stricte du Code Forestier interdisait ou corsetait au point de le rendre impossible. Sur ce plan, il est juste de souligner que Sentenac ne connaît pas autant de difficultés que les autres communes d'Ariège. Dans la série 7 P des archives départementales (série forestière), son dossier est l'un des moins fourni. Il est cependant caractéristique que, dans les délibérations communales, les demandes de pacage en forêt adressées à l'administration, le soient en novembre et mai : deux époques charnières où le climat, le désir d'économiser les réserves de foin ou, en mai, leur épuisement, rendent très difficile le pâturage des bestiaux. Et ce n'est pas un hasard si ces deux mois, chacun dans un ensemble différent, sont ceux où l'on trouve le plus grand nombre de départs.

De février à août, une moyenne de seulement 9,7 départs par mois, 2,09 % du total enregistré pour les douze années. Mais à lui seul, le mois de mai assure 39,13 % des départs de cette période creuse. De septembre à janvier, cette moyenne grimpe à 78,8 départs par mois, 17,01 % du nombre total des migrations ; novembre enregistrant 39,59 % des départs qui agitent cette période pleine.

Mai, novembre : 39 % des départs, chacun dans sa période.

Mai, novembre : mois des demandes de pâturage en forêt.

La corrélation n'est pas due au hasard : c'est le même besoin qui obligeait, dans les deux cas, à utiliser les moindres recoins du terroir communal et, si cela ne suffisait pas, à partir ailleurs rechercher ce que l'exiguïté de ce terroir ne permettait plus d'assurer.

LES MIGRATIONS SAISONNIERES à SENTENAC D'oust
(1854 - 1866)

Années Mois	1854	55	56	57	58	59	61	62	63	64	65	66	TOTAL par Mois
Janvier		2	1		2	1	4	¹² ₁₊	3	1		2	$28+1=29$ 6,27%
Février	1	1		1	2		2				2		$9+0=9$ 1,94%
Mars	1		+1		1	1		² ₊₁			2		$7+2=9$ 1,94%
Avril		3					1	1	2	3	2		$12+0=12$ 2,59%
Mai	1	⁴ ₊₂	+1	¹ ₊₁	3	² ₊₁	⁴ ₊₁	2	¹ ₊₁	2			$20+7=27$ 5,84%
Juin			1					1					$2+0=2$ 0,43%
JUILLET	1				1		1				1		$4+0=4$ 0,86%
Août	1	1		2	1								$5+0=5$ 1,08%
Septembre	4	3	⁴ ₊₁	⁵ ₊₂	12	6	10	4	1	4	3	3	$59+3=62$ 13,4%
Octobre	11	4	2		7	1	7	6	4	4	4	5	$55+0=55$ 11,9%
Novembre	17	22	¹² ₊₁	² ₊₁	8	17	7	10	14	14	18	14	$155+2=157$ 33,76%
Décembre	3	5	3	1	4	⁵ ₊₁	3	8	18	10	18	13	$91+1=92$ 19,7%
TOTAL par ANNÉES	38	42	27	10	38	36	38	46	46	37	49	40	447 $+ 16$ $= 463$

T A B L E A U I

T A B L E I

(Nombre de départs par mois et par an)

LES AGES
Le tableau II (page su
classes d'âge et par an
ques. Ce sont des hommes
de 40 ans, soit 71,5 %
jeunes : entre 15 et 20
plus jeunes ne s'en vont
on en trouve en général
me de même nom et
oncle ou père, ou frère
de ce second migrant.
à Périgueux pour y ve
Ramounil, 17 ans , et
âgé de 35 ans.

Après 55 ans, on plus vieux départs sans vraiment pour de 66 ans va se lou lui, sa fille, 37 ans nom que les deux S'agit-il d'une fille mariage ? Ou le Seule certitude : séjour à Eauze suffisant, tout ju Maire de ce gr le feront ses gr Saint-Martory e passeport sous d'hui, de recon

Dernier point
plir leurs obli-
passeport pré-
est parfois su-
tir pour Orléa-
Et l'autre, qu'
routes de la
constitution
morales et p-
blesse n'em

LES PROF

— Je devons nous disposer comme ça les hommes pieds devant.

— 21 —

LES AGES

Le tableau II (page suivante) présente le nombre de départs par classes d'âge et par années. Là aussi, les résultats paraissent logiques. Ce sont des hommes jeunes qui partent : 331 sur 463 ont moins de 40 ans, soit 71,5 % du total. Mais il y a aussi beaucoup de très jeunes : entre 15 et 20 ans, l'on compte 49 départs. Cependant les plus jeunes ne s'en vont pas tout seuls ; à la suite de leur passeport, on en trouve en général un autre, établi le même jour, pour un homme de même nom et de même surnom, vers la même destination : oncle ou père, ou frère selon le cas comme le laisse supposer l'âge de ce second migrant. C'est ainsi que, le 7 mai 1859, partent ensemble à Périgueux pour y vendre des pierres à faux le jeune Joseph Pujol Ramounil, 17 ans, et son frère (ou son oncle ?) Jean Pujol Ramounil âgé de 35 ans.

Après 55 ans, on ne quitte pratiquement plus Sentenac. L'un des plus vieux départs est certainement lié à un drame que l'on devine sans vraiment pouvoir le connaître. En décembre 1854, un homme de 66 ans va se louer comme terrassier à Eauze, dans le Gers. Avec lui, sa fille, 37 ans, et un enfant de 7 ans qui ne porte pas le même nom que les deux adultes (tous trois figurent sur le même passeport). S'agit-il d'une fille-mère dont l'enfant a été reconnu par le père hors mariage ? Ou le garçon est-il un orphelin placé dans cette famille ? Seule certitude : tous trois reviennent à Sentenac en 1855. Mais leur séjour à Eauze n'a pas dû leur permettre d'économiser un pécule suffisant, tout juste survivre pendant les mois d'hiver. En effet, le Maire de ce gros bourg leur accorde un secours de route, comme le feront ses collègues de Castelnau-Magnoac, Boulogne-sur-Gesse, Saint-Martory et Saint-Girons. Et leur misère, inscrite au dos du passeport sous forme de tampons de Mairies, nous permet, aujourd'hui, de reconstituer ainsi les étapes de leur retour.

Dernier point à souligner : pour les jeunes hommes en âge d'accomplir leurs obligations militaires et qui devraient être conscrits, le passeport précise la raison pour laquelle ils furent exemptés. Cela est parfois surprenant. Comment ce colporteur de 24 ans peut-il partir pour Orléans, lui qui fut réformé pour « difformité aux jambes » ? Et l'autre, qui bégaiait, comment va-t-il débiter son boniment sur les routes de la Vendée ? Quant à ces nombreux « exemptés pour faible constitution », ils devaient bien trouver en eux-mêmes des ressources morales et physiques, à l'image de ce colporteur de 23 ans que sa faiblesse n'empêchait pas de s'envoler pour Nantes le 19 novembre 1855 !

LES PROFESSIONS.

— Je dois à Jean Joseph Peyronne Bégué, dont les passeports nous disent qu'un ancêtre partit plusieurs années de suite à Nantes comme colporteur, d'avoir appris que l'on appelait « décroteurs » (sic). Les hommes qui gagnaient le Médoc pour désherber et chausser les pieds de vigne. Je reviendrai sur ces travaux à propos du tableau suivant.

— 21 personnes, à titre unique ou comme complément, pratiquent le commerce des pierres à aiguiser et/ou des faux. L'on savait que, dans le Haut-Couserans, les habitants de Soulan et Aleu, et plus lar-

gement ceux de la va
On ignorait qu'il fû
gisements, mineurs de pierre
mêmes les filons et co
dont dépend Sentenac

Encore cette us
la "Société ano
donc penser qu'a
tenac allaient qu'a
moins qu'un inte
sur place ou lor
toutes les direc
certains colpor
Gendres sans c
menèrent-ils au
le lien entre le

— Enfin, si
être des spéci
ments effectu
colporteurs (ca
caissiers) can
verte, servai
sus, bonnete
Girons, la m
aux colport
que les Ser
que nous
5 documen
porteur de
Maire lui
Sentenac

Pour t
qui, à S
précisen
témoins
Et si n
M. Den
tradicio
leurs f
alors d
qu'il c
Mairie
totale
taine :
teur,

En
ont
dant

LES MIGRATIONS SAISONNIERES à SENTENAC D'OUST
(1854 - 1866)

Années Classes d'âge	1854	55	56	57	58	59	61	62	63	64	65	66	TOTAL par CLASSES d'ÂGE
15 à 20 ans	3	8	3	1	3	4	7	2	5	2	5	6	49 + 0 10,58%
21 à 25	8	13	9	4	10	9	5	2	1	3	2	2	68 + 5 = 73 15,76%
26 à 30	4	3	6	3	11	10	10	17	14	8	10	5	101 + 5 = 106 22,89%
31 à 35	10	3	2	1	3	3	+ 1	8	13	14	13	13	94 + 3 = 97 20,95%
36 à 40	3	2	2	1	4	5	4	6	7	4	5	10	53 + 2 = 55 11,87%
41 à 45	7	2	2		2			2	2	4	5	4	30 + 0 6,47%
46 à 50		2	1		1	2	2	2	1	1	4		16 + 0 3,45%
51 à 55	2	2	1		1	1		1	1	1	2	2	14 + 0 3,02%
56 à 60					1	1			1				3 + 0 0,64%
61 à 65							2				1		3 + 0 0,64%
66 et + (66 ans)								1					2 + 0 0,43%
Non précisé		7	1 + 1		2	1			1		2		14 + 1 = 15 3,23 %
TOTAL par ANNÉES	38	42	27	10	38	36	38	46	46	37	49	40	447 + 16 = 463
			+ 4	+ 5	+ 1	+ 1	+ 1	+ 2	+ 1	+ 1			B. BESCHE-COMMENCE 1985

TABLEAU II
(Nombre de départs par classes d'âge
années)

gement ceux de la vallée de Massat, étaient spécialisés dans ce négoce. On ignorait qu'il fût aussi exercé dans le Haut-Salat. Les principaux gisements de pierre à faux se trouvaient en effet à Aleu. A la fois paysans, mineurs et colporteurs, les habitants du village exploitaient eux-mêmes les filons. Ce n'est qu'en 1883 qu'un établissement industriel de polissage de la pierre brute apparaît à Oust, chef-lieu du canton dont dépend Sentenac.

Encore cette usine périclita-t-elle jusqu'à sa relance en 1898 par la « Société anonyme des pierres à faux des Pyrénées ». Il faut donc penser qu'avant cette date déjà, dès 1856, les habitants de Sentenac allaient s'approvisionner là-bas avant leur grand départ; à moins qu'un intermédiaire se chargeât de leur livrer la marchandise sur place ou lors de leur passage à Saint-Girons, étape obligée vers toutes les directions. Les passeports nous apprennent d'ailleurs que certains colporteurs de Sentenac étaient nés à Soulan ou Massat. Gendres sans doute dans des maisons de la commune, peut-être y menèrent-ils avec eux l'usage de ce commerce, assurant par la suite le lien entre les deux vallées.

— Enfin, si les « porteurs d'une boîte de curiosités » devaient être des spécialistes redoutables de l'attrape-nigaud (des enregistrements effectués à Massat le montrent clairement), le nombre élevé des colporteurs ne surprend pas. On les appelait « eths caishèrs » (les caissiers) car leur marchandise était rangée dans une caisse qui, ouverte, servait de présentoir. Ils trafiquaient de tout : mercerie, tissus, bonneterie, bijoux de pacotille, lunettes, imprimés, images... A St-Girons, la maison Denis-Farge, fondée en 1803, assurait la fourniture aux colporteurs sur le départ. Un des passeports permet de penser que les Sentenacois aussi s'y approvisionnaient. C'est en 1860, année 5 documents seulement nous en sont parvenus. En décembre, un colporteur de 30 ans se présente à la Mairie de Saint-Girons pour que le Maire lui fournit un passeport. Pourquoi a-t-il omis de le faire à Sentenac ? Mystère.

Pour témoigner de son identité, deux témoins l'accompagnent, ce qui, à Sentenac, serait tout à fait inutile; les documents d'ailleurs précisent simplement « établi comme bien connu ». Et l'un des deux témoins s'appelle... Denis-Farge. Le mystère alors peut-être s'éclaircit. Et si notre homme n'avait pas été sûr, en quittant Sentenac, que M. Denis-Farge acceptât de lui faire l'avance de la marchandise ? La tradition orale, en effet, se souvient que les colporteurs ne payaient alors discute avec Denis-Farge, qui accepte de l'approvisionner parce qu'il connaît la famille et, pour la même raison, vient témoigner, à la Mairie, de son identité. Mais cette histoire, bien que plausible, est totalement imaginaire. Sitôt lue, il faut donc l'oublier. Seul point certain : ce n'est pas sans raison que, d'un seul coup, pour un colporteur, la maison Denis-Farge sort ainsi du néant.

Enfin, parmi tous les négocios possibles, les habitants de Sentenac ont gardé le souvenir d'un commerce peu pieux, qui ne dut cependant débuter que vers la fin de la période concernée puisque les appa-

ritions de L
moyens de fo
chands de médaill
Saint-Etienne et en
le courant de l'hive
du gascon). Le gro
vendait aussi, dit-s
lorsqu'on descend
bouteille devenait
gnac a, elle, vérifié
pourquoi s'encor
sur les chemins

LES DESTINATIONS

Aux 463 destinées : ajouter 62 que

— 8 d'entre émis au dépannage (Tableau IV) temps après se diriger veilleurs qu'il porteur d'un janvier 1850 d'où, le 29 à Bordeaux

— Les 5 par une lieue à mentionnée gone, ces migrants n'était en nouveau indiquée parmi celles que pour sur certains nombreux. Leur motif pour de la ville de Sentenac le moins d'ailleurs de 1860

LES MIGRATIONS SAISONNIÈRES À SENTENAC D'OUST (1854 - 1866)

TABLEAU III

(Les professions)

Nétiers Années	Solporteurs Marchands Pierres à Faux	idem Marchands Pierres à Faux	Marchands de Faux	Marchands de Pierres à Aiguiseur	Cultivateurs	Terrassiers	Porteurs d'une Boîte de Curiosités	Divers	Non Précisé	TOTAL
1854	30				3 (dont 1 Cultivateur et 1 Vannier)	5				38
1855	36				2	2	1 (décorateur)	1		42
1856	23+3	1			1	1+1	1			27+4 =31
1857	9+2	+1				1+1 (laboureur)		+1		10+5 =15
1858	33+1				1	1	3			38+1 =39
1859	28+1	4					2			36+1 =37
1861	32		1		1+1 (Cultivateur et Marchand de Faux)		3		1 (Marchand Chêne)	38+1 =39
1862	41+2	2			1				1 (idem)	46+2 =48
1863	44 (dont 1 Cultivateur et Marchand de Faux)				1+1					46+1 =47
1864	34+1	2								37+4 =48
1865	47					2				49
1866	39								1 (Fille de Service)	40
TOTAL	396+10 =406	9+1 =10	2	3+2 =5	2	8	10+2 =12	10	5+1 =6	2 +46 =48

ritions de Lourdes eurent lieu en 1858. « Il fallait aller chercher les moyens de fortune là où ils se trouvaient. Alors il y avait des marchands de médailles qui allaient vendre des médailles de Lourdes vers Saint-Etienne et en Bretagne, ils allaient se gagner quatre sous dans le courant de l'hiver » (Adrien Coumes Jan Pau — Août 1973 — Traduit du gascon). Le grossiste fournisseur en divines supercheries, la maison Dougnac, avait sa maison-mère à Soueix et une annexe à Seix. L'on vendait aussi, dit-on, de l'eau d'une fontaine, située à l'entrée de Seix lorsqu'on descend de Sentenac, et qui par le miracle de la mise en bouteille devenait « eau bénite de Lourdes ». Mais, si la maison Dougnac a, elle, véritablement existé, cette eau là me paraît peu sûre. Car pourquoi s'encombrer d'eau de Seix quand tant de sources coulent sur les chemins de France ?

LES DESTINATIONS.

Aux 463 destinations connues au départ de Sentenac, viennent s'en ajouter 62 que l'on pourrait appeler « en ricochets ». Elles ont deux origines :

— 8 d'entre elles sont mentionnées au dos de 5 des passeports émis au départ de Sentenac. Nous les avons directement intégrées dans les calculs qui portent donc sur $463 + 8 = 471$ destinations (Tableau IV A). Comme la famille Arnautil, leurs titulaires, quelque temps après leur arrivée dans la ville choisie, en repartirent pour se diriger vers une autre d'où certains repartirent encore vers un ailleurs qu'ils devaient supposer meilleur. Le 15 novembre 1855, un porteur d'une boîte de curiosités, âgé de 47 ans, abandonne ainsi Sentenac pour Lyon. De là, il file vers Bordeaux. Il en repart en janvier 1856 pour Napoléon-Vendée (aujourd'hui La Roche-sur-Yon) d'où, le 29 février, il s'en va vers Limoges. On le retrouve à nouveau à Bordeaux le 23 août, jour de son départ — enfin ! — pour l'Ariège.

— Les 54 autres destinations « en ricochets » nous sont connues par une liasse de 32 nouveaux passeports qui ont une origine extérieure à Sentenac et qu'à ce titre nous n'avions pas jusque là mentionnés. Etablis par des Maires de diverses communes de l'hexagone, ces documents posent des problèmes. Cinq concernent des migrants dont le passeport arrivait à date de préemption (sa validité n'était en effet que d'un an). Il est dans ce cas précisé que le nouveau papier relaie l'ancien, dont la date d'émission est alors indiquée. Le talon du premier passeport devrait donc se trouver parmi ceux conservés à la Mairie de Sentenac. Or il n'en est ainsi que pour 2 des 5 talons attendus. En outre, les formules utilisées sur certains des 27 autres passeports extérieurs laissent penser qu'un nombre supérieur de Sentenacois partaient ainsi pour plus d'un an. Leur migration devenait quasi-permanente. Plusieurs donnent même pour domicile une adresse précise (Nom de rue et numéro) dans la ville qu'ils quittent, alors que les autres revendiquent toujours Sentenac pour demeure. Ce sont ceux-là sans doute qui initièrent le mouvement de dépopulation que connaît la commune dès la fin, d'ailleurs, de la période couverte par nos passeports : recensement de 1866 (dernière année pour laquelle nous possédons ces documents),

1 504 habitants — chiffre quasi constant depuis 1846 ; recensement suivant en 1871 : 1 216 personnes. Une diminution de 19,1 % alors que le canton, pour la même période ne chute que de 0,65 %

Mais le principal problème c'est que, là encore, on ne trouve, la même année ou la précédente, aucune mention, à Sentenac, du départ d'un individu dont le signalement, l'âge, la profession correspondraient à ceux qui figurent sur les passeports extérieurs en question. Il est donc bien certain que les 447 documents conservés au départ de Sentenac ne couvrent pas la totalité de ceux que la commune émit au cours de la période 1854-1866. Et rien ne permet d'affecter aux chiffres disponibles un quelconque coefficient d'incertitude. Nous l'avons déjà dit, le corpus ne possède pas de valeur absolue. Les masses s'y estompent. Sa valeur ne peut être que relative, plus précise dans la somme des détails individuels que pour une vision d'ensemble permettant, par exemple, de comparer le flux des départs à la population totale en fonction de la dureté des années et des intempéries. Son principal intérêt réside dans la façon dont il dialogue avec la tradition orale et les traces de leur travail que ces migrants laissèrent dans le paysage.

Ajoutons que 9 des passeports émis à l'extérieur de l'Ariège concernent des indigents auxquels le Maire de la commune où fut établi le document indiquait des étapes obligées en direction de Sentenac. A chacune d'elles, le Maire apposait une tampon à date au dos du passeport, et remettait au voyageur un secours financier lui permettant de gagner l'étape suivante. L'on peut ainsi reconstituer le rythme de certains trajets. Parti des Hautes-Alpes le 28 février 1862, un colporteur indigent passe à Gap le 1^{er} mars, à Avignon le 4, le 5 à Nîmes. Le même jour il est à Montpellier, le 6 à Carcassonne et le 7 à Foix, préfecture de l'Ariège. A pied, c'est impossible. Alors la diligence, le train sur les portions où il existe ?... Pour les deux petits bonshommes qui quittent Amiens le 13 décembre 1859, la marche dut par contre être le mode de déplacement le plus employé. Tous deux se disent « journaliers ». Le plus jeune a 15 ans et mesure 1,46 m, le « plus vieux », 17 ans, est à peine plus grand : 1,52 m. Il leur fallut un mois pour arriver jusqu'à Caussade (Tarn-et-Garonne), où l'on perd leur trace le 11 janvier, en passant par Luzarches, Châteauroux et Brives. Roquette Jeanne Marie, 49 ans, « gouatreuse et paralysée de tout le corps », mettra, elle, quatre jours de Auch (Gers) à Saint-Girons en passant par Toulouse, Auteville, Pamiers et Foix. Ce cheminement détourné — la route directe passe par Boulogne-sur-Gesse et Saint-Martory — laisse penser que cette pauvre femme, grâce aux secours d'étape, emprunta le chemin de fer qui venait d'atteindre Foix l'année précédente. Mais alors pourquoi, en décembre 1859, trois ans donc avant que le rail ne pénètre l'Ariège, un terrassier de 46 ans a-t-il déjà mis quatre jours pour suivre, lui aussi, le même trajet illogique ?

En fait, trop d'incertitudes rendaient impossible la prise en compte, dans les tableaux précédents, des 32 passeports dont l'origine est extérieure à Sentenac. Nous en avons simplement retenu les destinations : point de départ (commune où le document fut établi) et point d'arrivée, ou ricochets lorsque l'individu concerné repart, quel-

ques semaines après, parcourant les indigentes par la commune telle — elles ne corrélatives que la misère obligeant, Cependant, afin de nous avons isolé les en leur consacrant un incomplet — formant de suite que malgré nous le verrou, malgré nouveau départememt long de la vallée de

ques semaines après, vers un autre destin. Les étapes obligées que parcourent les indigents ne rentrent bien sûr pas en compte : impo-sées par la commune de départ — que nous retenons en tant que telle — elles ne correspondaient pas à un projet, à une volonté de ceux que la misère obligeait ainsi à s'en remettre aux secours publics.

Cependant, afin de ne pas bouleverser l'ensemble homogène — bien qu'incomplet — formé par les 447 passeports au départ de Sentenac, nous avons isolé les 54 destinations supplémentaires ainsi obtenues, en leur consacrant un second tableau (Tableau IV B) et, sur la carte, en faisant précéder du signe « + » ces totaux incertains. Disons tout de suite que, malgré le caractère très incomplet des liasses, chacune confirme la répartition spatiale que dessine l'autre (essentiellement, nous le verrons, l'Ouest de la France, le Centre et Lyon). Un seul nouveau département apparaît : l'Ardèche (2 fois cité). Assez logiquement, il vient combler le vide qui restait, de Marseille à Lyon, le long de la vallée du Rhône.

LES MIGRATIONS SAISONNIERES à SENTENAC D'oust
(1854 - 1866)

DESTINATIONS EN RICOCHETS	Nombre de Départements	Nombre de mentions pour chaque Département
Aveyron. Htes Alpes. Bouches du Rhône. Calvados. Cantal. Corrèze. Hérault. Paris. Pyr. Atlantiques. Versailles. Haute-Vienne.	12	1 fois
Intérieur de la France		
Haute-Garonne. Isère. Loire. Puy de Dôme. Somme. Ardèche (Nouveau département).	6	2 fois
Allier. Dordogne. Gironde. Ille et Vilaine. Loire-Atlantique. Vendée.	6	3 fois
Gers. Rhône	2	6 fois
TOTAL GÉNÉRAL		26 départements 54 destinations "en ricochets".

B. PESCHE-COMMINGES 1985

TABLEAU IV-B

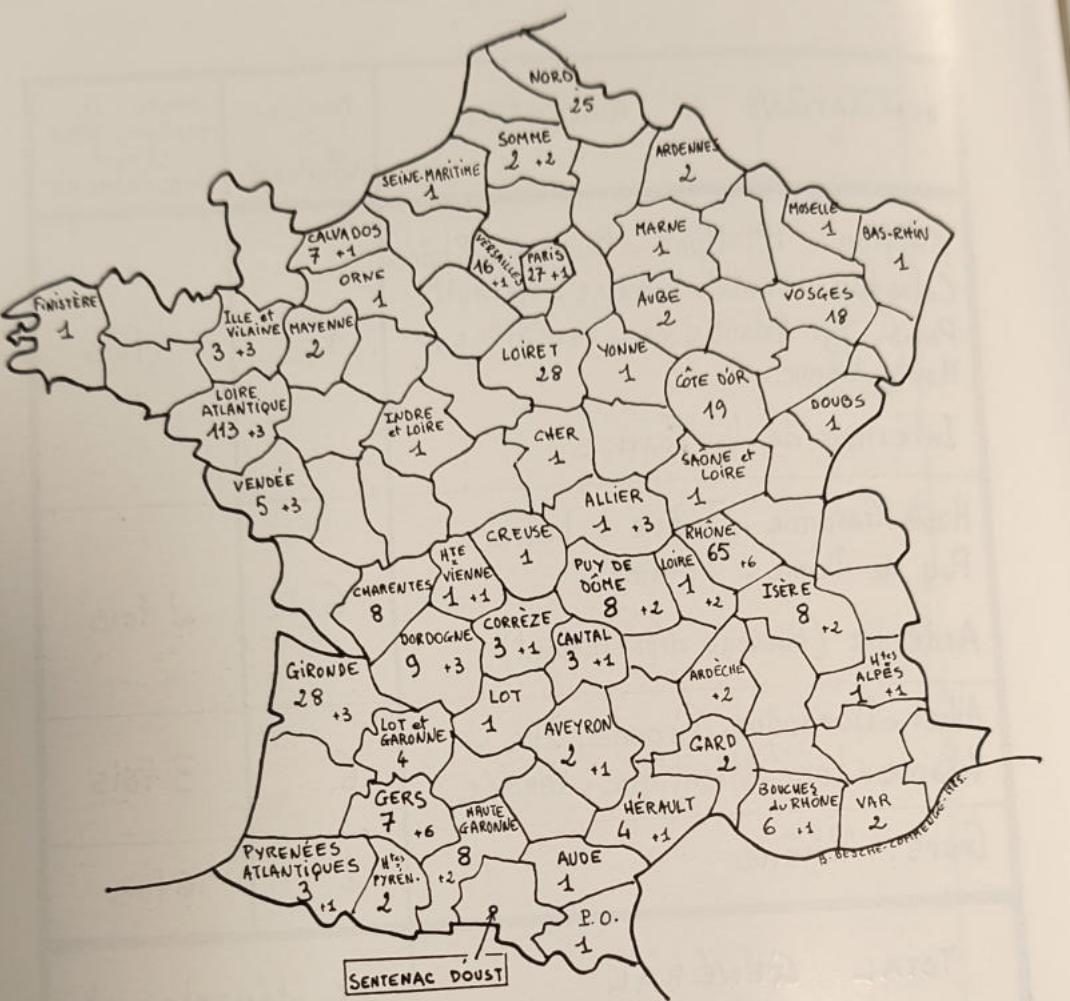
Destinations "en ricochets" d'après les passeports extérieurs à la commune de Sentenac d'Oust.

Bien que
commentaires
de Sentenac. Des
temps reçoivent
pourtant abonda-
nières. Autre stu-
Vilaine. Finistère
départs. C'est
prévenus : les
Saint-Etienne
ce plan aussi,
un mystère. Il
commercial e-
Marseille et

— Sur 18
sont des co-
en images
chemin de
rien ne pe-

— Après
fois : les
l'étaient,
rapporter
essentiel-
la traditi-
deux frè-
les homm-
tranchai-
Cette di-
ports d-
viticole

C'est
comm
bittere
verte,
devin
comp
solut
par
sur
vau
les
con
pas
188
mi
ch



C A R T E 2
LES MIGRATIONS SAISONNIERES à SENTENAC D'OUST
(1854 - 1866)

Destinations d'après les passeports au départ de
Sentenac (chiffres simples; cf. tableau IV-A) et
destinations "en ricochets" d'après les passeports
extérieurs (chiffres précédés du signe + cf.
tableau IV-B).

Bien que suffisamment parlant, ces tableaux nécessitent quelques commentaires :

— Est, ouest, nord, sud, rien ne résistait à la quête des migrants de Sentenac. Des régions même qui passent pour répulsives en ce temps reçoivent leur visite : Massif Central et Alpes qui fournissaient pourtant abondamment alors au grand courant des migrations saisonnières. Autre surprise : l'abondance des départs vers l'Ouest de la France. Vendée, Loire-Atlantique, Orne, Mayenne, Calvados. Ille-et-Vilaine, Finistère accueillent un total de 132 personnes : 28,02 % des départs. C'est énorme. Mais Adrien de Jan Paou nous avait déjà prévenus : les marchands de médaille de Lourdes partaient vers Saint-Etienne (on retrouve ici le Massif Central) et la Bretagne. Sur ce plan aussi, les passeports de Sentenac corroborent une tradition orale que l'on pouvait trouver suspecte. Bien entendu, Nantes reste un mystère. Pourquoi 113 départs ? Les chantiers navals ? Le trafic commercial et la foule du port ? Soit. Mais alors pourquoi si peu Marseille et pas du tout le Havre ?

— Sur 18 partants vers les Vosges, 17 se rendent à Epinal. Tous sont des colporteurs. En profitait-ils pour s'approvisionner là-bas en images de la maison Pellerin qu'ils revendaient ensuite sur le chemin de leur retour ? Il est agréable de l'imaginer, mais là encore rien ne permet de l'affirmer.

— Après l'Ouest, autre surprise, mais dans le sens négatif cette fois : les départements viticoles restent assez peu attestés, comme l'étaient, dans le tableau des professions, les activités pouvant se rapporter au travail de la vigne. Outre le colportage, ce sont pourtant essentiellement les migrations vers le Médoc, l'Aude et l'Hérault dont la tradition orale a conservé le souvenir à Sentenac d'Ouest. Tels les deux frères du Soulet dont Adrien nous racontait les mésaventures, les hommes partaient, la « maro » sur l'épaule (lourde bêche au large tranchant et au long manche) pour « décroter » ou désoucher les ceps. Cette différence entre l'histoire orale et ce que révèlent les « passeports de l'intérieur » peut s'expliquer par une raison liée à l'histoire viticole du XIX^e siècle.

C'est en 1863 seulement que le phylloxéra (le mot est créé en 1868) commence à détruire le vignoble français. En 1876, il envahit le bittois. Dans l'Aude, la première parcelle attaquée ne fut découverte, à Ouveillant, qu'en juillet 1878 et la progression du mal ne devint importante qu'après 1884. Moins touché, le Sud-Ouest aquitain comptait cependant, en 1870, environ 30 000 hectares détruits. La solution consista, on le sait, à arracher les vignes pour les remplacer par des plants américains, qui résistaient au puceron dévastateur, sur lesquels on greffait ensuite les espèces françaises. Mais ces travaux ne démarrèrent vraiment qu'après 1877 et ne s'étendirent à tous les secteurs atteints qu'à la fin de la décennie 1880. Ces dates nous conduisent une vingtaine d'années après la période où s'arrêtent nos passeports. Il ne peut donc que ce soit seulement au cours des années 1880-1890 que les Sentenacois aient majoritairement orienté leurs migrations vers les départements concernés. Plusieurs indices prèchent en ce sens :

— l'évocation de la « maro » est toujours associée, dans la tradition orale, aux opérations d'arrachage des vignes et de creusement de rigoles (et l'inondation fut le premier moyen que l'on trouva pour détruire, en le noyant, le phylloxéra qui s'attaqua aux racines) ;

— P. Maureille, décrivant les migrations temporaires dans la vallée de Massat, voisine à l'Est de celle de Sentenac, notait en 1932, que « le travail de la vigne consiste essentiellement selon le langage local, "à faire les plants", c'est-à-dire replanter la vigne, la tailler, la sulfater » et il ajoutait : « la région de Lunel, lors de la crise phylloxérique, recruta 300 à 400 personnes dans le Haut-Massatois » (4). Il est tentant d'extrapoler cet épisode d'une vallée à sa voisine ;

— enfin, la confrontation du registre des délibérations communales de Sentenac et de la tradition orale concernant la « hèisha deth Solet », semble, elle aussi, confirmer cette chronologie. En effet, le Conseil municipal précise, en 1874, que les parcelles usurpées par certaines familles — dont celle du Soulet, nous l'apprenons en 1883 — le sont « depuis plusieurs années ». C'est vague, mais suffisant pour situer ces usurpations avant l'attaque du phylloxéra. Et si, dans la tradition orale, les deux frères du Soulet durent revenir et défricher la parcelle qui porte toujours leur nom parce qu'ils ne trouvèrent pas de travail dans le bordelais, l'on peut là encore penser que les opérations de reconstitution du vignoble détruit n'avaient pas alors commencé. Cette chronologie expliquerait pourquoi les passeports ne mentionnent pas de Pujol Soulet s'en allant vers Bordeaux, mais seulement, en 1861, un Jacques Pujol Soulet, colporteur, en direction de Cambrai, dans le Nord, et un Jean, marchand de faux, qui se dirige, en 1865, vers « l'intérieur de la France ».

1866 : dernière année pour laquelle nous possédons des passeports.

1874 : première délibération à propos des parcelles usurpées « depuis plusieurs années ». C'est dans cette fourchette qu'il faudrait situer l'épisode que racontait Adrien de Jean Paul en le datant d'ailleurs de « il y a 100 ou 150 ans ». Tout conduit donc ainsi à placer le départ infructueux des frères du Soulet vers le bordelais avant les grands travaux qui suivirent la crise phylloxérique.

CONCLUSION.

Malgré leur caractère incomplet, les passeports de Sentenac demanderaient d'autres analyses, plus fines. Il eût été en particulier nécessaire de relever nominativement toutes les familles qui déléguèrent ainsi, entre 1845 et 1866, quelques-uns des leurs sur les routes de France, parfois les mêmes plusieurs années de file. Mais les résultats n'auraient guère présenté d'autre intérêt que statistique. Pour les faire parler il resterait à situer démographiquement et économiquement chacune de ces familles : état civil, matricules cadastrales, rôles d'impôt permettraient ce travail.

(4) P. Maureille, in R.G.P.S.O., 1932.

Dates, métiers, âges, étaient en fait les plus longues recherches dans évidemment on ne saisit que la paillasse. On n'a pas des rubriques de Soulet et des Arnaud, comme une folle il s'avère tout de suppléer aux silences chantier en cours, auquel collaborer sans peine près ses propres souvenirs : bobines. Que de l'enquête soit possible, enrichissant

Des marques imprimées que peuplent le papier, en face La Fargo, un emblème à remonter le temps. C'était en 1854, première conserva — pour quitter cette île vers Seix, une autre attendait aussi dans établi en mars 1866 de deux Marie, l'un rendez-vous.

Marie Pujol Peilz seule de Sentenac occupent, seuls, lequel voyage ! Elle clairs et le nez F donner son cœur femmes. Tristes rais le savoir ça seule, « de Se

Une qu'édite le l'an 1860 départs conservés

Dates, métiers, âges, destinations, les quatre thèmes ici traités étaient en fait les plus évidents, les plus faciles à commenter sans longues recherches dans d'autres documents. Frères morceaux de vie dont on ne sait que la paille ; tout le grain a glissé à travers les gros trous des rubriques de l'Administration. Cependant, même si l'on n'a pas toujours la chance de trouver, dans chaque commune, des Soulet et des Arnautil vivant encore à la fois dans le paysage, la parole et l'écrit, sur toutes les questions où l'imagination brode comme une folle il s'avère indispensable, tant qu'il est encore temps, de suppléer aux silences des textes par la parole des vivants. Vaste chantier en cours, auquel tous les lecteurs de cet article pourraient collaborer sans peine près de ceux qu'il connaît ou même en dévidant ses propres souvenirs : les fils les plus légers aussi s'accumulent en bobines. Que de l'enquête orale aux archives écrites, la promenade soit possible, enrichissante et belle, j'espère l'avoir un peu montré ici.

Des marques imprimées dans le paysage et les mémoires à celles que peuplent le papier, la route qui sort de Saint-Girons et rencontre, en face La Fargo, un embranchement à main droite, était une machine à remonter le temps. Marie Pujol d'Arnautil, son mari et sa petite fille nous attendaient là-haut, juste après le col de Catchaudéguè. C'était en 1854, première année de la courte période où leur commune conserva — pourquoi ? — 447 passeports de l'intérieur. Pour quitter cette liasse de documents et la petite route qui redescend vers Seix, une autre Marie Pujol, mais de la maison Peillaro, nous attendait aussi dans les archives de sa commune. Son passeport fut établi en mars 1866, dernière année de la période. Et cette rencontre de deux Marie, l'une au début, l'autre à la fin, ressemble à un étrange rendez-vous.

Marie Pujol Peillaro est la seule femme en 447 passeports qui parte seule de Sentenac, la seule dont le nom, le prénom et le sobriquet occupent, seuls, l'espace de la grande feuille — 36 cm sur 26. Et pour quel voyage ! Elle a tout juste vingt ans, des cheveux blonds, les yeux clairs et le nez petit. Sa mère l'a accompagnée jusqu'à la Mairie pour donner son consentement au départ de sa fille. Tout se joue entre femmes. Tristesse de l'une, de l'autre, déchirement des deux ? J'aime-rais le savoir car Marie, ce mois-là, il y a 120 ans, partit fille de service, seule, « de Sentenac (Ariège) à Teniet, province d'Alger, Afrique » ...

Une première version abrégée de cet article a paru, en 1984, dans la revue qu'édite le comité fes fêtes de Sentenac. Mais une double erreur (concernant l'an 1860 et les passeports extérieurs) m'avait amené à parler alors de 497 départs de Sentenac au lieu de 463 pour 447 passeports effectivement émis et conservés par la commune.